

**REGLEMENT DU JEU**  
**« Grand Jeu**  
**Anniversaire » Bazarland**  
**Du 30 Aout au 30 Septembre 2023**  
**JEU EN LIGNE**

**ARTICLE 1 – LA SOCIETE ORGANISATRICE**

**La société S.P.M INTERNATIONAL** au capital de 205800 € ayant son siège social à **S.P.M INTERNATIONAL**, 1600 route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro N° SIREN 379225931 et SIRET 37922593100029, Désignée "la Société Organisatrice », organise du 30 Aout 2023 au 30 Septembre 2023, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu Anniversaire » commun à l'ensemble des magasins suivants ,  
à savoir :

<b>NON MAGASIN</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>VILLE</b>
BAZARLAND ST HILAIRE DE BRETHMAS	1600 Route de Nîmes	30560	ST HILAIRE DE BRETHMAS
BAZARLAND VALENCE D'AGEN	Cours de Verdun RN 113	82400	VALENCE D'AGEN
BAZARLAND HIRSON	ZA "La fosse aux cerisiers"	2500	HIRSON
BAZARLAND LATOUR-BAS-ELNE	Zone Espace Sud Route d'Elne	66200	LATOUR-BAS-ELNE
BAZARLAND PONTCHARRA	Rue du Port	38530	PONTCHARRA
BAZARLAND VAISON LA ROMAINE	Avenue des Choralies	84110	VAISON LA ROMAINE
BAZARLAND BAGNOLS SUR CEZE	500 avenue Alphonse Daudet	30200	BAGNOLS SUR CEZE
BAZARLAND CARPENTRAS	40 avenue Frédéric Mistral	84200	CARPENTRAS
BAZARLAND REVIN	Rue Vital Sueur	8500	REVIN
BAZARLAND ST CHELY D'APCHER	Boulevard Guérin d'Apcher	48200	ST CHELY D'APCHER
BAZARLAND SALON DE PROVENCE	Quartier de la Gandonne	13300	SALON DE PROVENCE
BAZARLAND ST JUST EN CHAUSSEE	ZI Nord	60130	ST JUST EN CHAUSSEE
BAZARLAND LISIEUX	Rue Augustin Fresnel Zac de la Galoterie	14100	LISIEUX
BAZARLAND DECAZEVILLE	Plateau Supérieur	12300	DECAZEVILLE
BAZARLAND LA TRANCHE SUR MER	Zone Commerciale des Joncs	85360	LA TRANCHE SUR MER

BAZARLAND NYONS	Centre Commercial Les Oliviers Route de Montélimar	26110	NYONS
BAZARLAND MARVEJOLS	Avenue du Maréchal Juin	48100	MARVEJOLS
BAZARLAND ISSOIRE	ZAC de la Plaine Route de Perrier	63500	ISSOIRE
BAZARLAND SAINT AFFRIQUE	290 avenue Lucien Galtier	12400	SAINT AFFRIQUE
BAZARLAND LACAUNE	10 Avenue de Naurois	81230	LACAUNE
BAZARLAND LES VANS	140 Chemin de Champvert	7140	LES VANS
BAZARLAND MILHAUD	33 rue de l'Aubépin	30540	MILHAUD
BAZARLAND MENDE	23 route du Chapitre	48000	MENDE
BAZARLAND ECROUVES	224 avenue du 15ème Génie	54200	ECROUVES
BAZARLAND SAINT ELOY LES MINES	Rond point Sud 141, rue Jean Jaurès	63700	SAINT ELOY LES MINES
BAZARLAND FLORAC	ZA St Julien du Gourg	48400	FLORAC
BAZARLAND BREUIL LE VERT	849/851 route de Paris RN 6	60600	BREUIL LE VERT
BAZARLAND ST GEORGES DE MONS	Avenue de la Gare	63780	ST GEORGES DE MONS
BAZARLAND COARRAZE	17 avenue de la Gare	64800	COARRAZE
BAZARLAND PERON	ZA du Pré Munny	1630	PERON
BAZARLAND ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	58 Avenue d'Espalion	12130	ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC
BAZARLAND ARES	41 rue du Temple Grandes Landes Nord	33740	ARES
BAZARLAND MIRAMAS	Boulevard de France ZI les Molières	13140	MIRAMAS
BAZARLAND BOUSSAC	40 Avenue d'Auvergne	23600	BOUSSAC
BAZARLAND TARASCON	ZAC du Roubian	13150	TARASCON
BAZARLAND THYEZ	2375 Avenue des Vallées Lieu Dit Les Bossons	74300	THYEZ
BAZARLAND BOURGOIN JALLIEU	Route de Chambéry Le Rivet	38300	BOURGOIN JALLIEU
BAZARLAND ST SAUVEUR	ZA La Maladière Route de Grenoble	38160	ST SAUVEUR
BAZARLAND AIGUES-MORTES	Quartier Malamousque RN 579	30220	AIGUES-MORTES
BAZARLAND AMBERIEU EN BUGEY	37 Avenue de la Libération	01500	AMBERIEU EN BUGEY
BAZARLAND VILLERS-BRETONNEUX	Zone Auchan 24 Route de Demuin	80800	VILLERS-BRETONNEUX
BAZARLAND COMBOURG	11 Rue de la Libération	35270	COMBOURG
BAZARLAND QUILLAN	ZI plage Sud	11500	QUILLAN

BAZARLAND ESPALION	Route d'Estaing ZA la Bouysse	12500	ESPALION
BAZARLAND CRAON	Rue de l'Europe ZA la pépinière	53400	CRAON
BAZARLAND CANET EN ROUSSILLON	CC des Alizées Rue Eole	66140	CANET EN ROUSSILLON
BAZARLAND LA VESPIERE	ZI de la Campagne	14290	LA VESPIERE
BAZARLAND MIRECOURT	Rue St Maurice	88500	MIRECOURT
BAZARLAND ST SIMEON DE BRESSIEUX	659A, route de la Côte	38870	ST SIMEON DE BRESSIEUX
BAZARLAND ANDILLY	Bel Air	17230	ANDILLY
BAZARLAND DESCARTES	64 Rue François Mitterand	37160	DESCARTES
BAZARLAND JANVILLE-EN-BAUCE	19 Avenue Général de Gaulle	28310	JANVILLE-EN-BAUCE
BAZARLAND BESANCON	77 Bis Rue de Vesoul	25000	BESANCON
BAZARLAND ST GEORGES SUR LOIRE	ZAC des Fougères Rue Bernard Crétin Guesdon	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
BAZARLAND ST MÉEN LE GRAND	ZI du Maupas 109 rue Louison Bobet	35290	ST MÉEN LE GRAND
BAZARLAND BEDARIEUX	182 Route de St Pons	34600	BEDARIEUX
BAZARLAND TAVAUX	2 Rue de Rome	39500	TAVAUX
BAZARLAND SOYONS	154 Route de Valence	7130	SOYONS
BAZARLAND MANOSQUE	301 rue Berthelot	4100	MANOSQUE
BAZARLAND LES SABLES D'OLONNE	64, avenue de Talmont	85180	LES SABLES D'OLONNE
BAZARLAND THUIR	2, chemin de la Prade	66300	THUIR

## ARTICLE 2 – LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France :

Disposant d'un téléphone portable personnel et/ou d'un accès au site internet via l'url suivante :

<http://anniversairebazarland.fr>

- Accessible via SAFARI pour les utilisateurs d'iOS ou CHROME pour les utilisateurs Android,
- Ayant été en contact avec une communication provenant de la Société Organisatrice l'invitant à jouer

Sont par ailleurs, en tout état de cause, exclus de toute participation au Jeu :

- Les mandataires sociaux et membres du personnel de la Société Organisatrice, et des magasins Bazarland participants.
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre du Jeu ;
- Ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants) et leurs conjoints (mariage, P.A.C.S...).

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses email différentes ou numéros de téléphone pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant au présent Jeu.

Pendant toute la durée du jeu, un même participant (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable) ne peut être l'auteur que d'une participation pendant l'ouverture du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations enregistrées.

**La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du participant au présent règlement et au principe du Jeu.**

## ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

### Article 3.1. : Jeu en ligne « Instants Gagnants »

Afin de participer au Jeu, chaque joueur, ci-après désigné "Participant", doit

1. Avoir été en contact avec une communication en provenance de la Société Organisatrice l'invitant à participer au Jeu en ligne à l'URL suivante :  
<http://anniversairebazarland.fr>
2. Cliquer sur l'un de ces liens et se connecter directement au Mini-Site du Jeu dans le cas de l'accès via une URL

3. Remplir de bonne foi, sur le site internet, l'intégralité des champs du formulaire de participation au Jeu, à savoir :

- Nom
- Prénom
- Email
- Son consentement ou non à recevoir de la communication par sms et email/ opt-in

Il n'est admis qu'une seule participation au jeu en ligne pour un même Participant sur toute la durée de l'opération.

Le Participant doit remplir le formulaire de participation de manière complète, précise et loyale.

Toute omission, imprécision et/ou inexactitude du formulaire, quelle qu'en soit la cause, emporte l'annulation de la participation du Participant concerné et de ses éventuels gains.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

#### **Article 3.2 : Modalités de participation spécifiques « Instants Gagnants »**

Le jeu « Instants Gagnants » se matérialise par une roue de la fortune ; le gain se matérialise par l'apparition d'un message de gain.

#### **Article 3.3 : Modalités de participation spécifiques « Tirage au Sort »**

Un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice à partir du 1er Octobre 2023 parmi l'ensemble des participants ayant validé leur inscription au dit tirage au sort, depuis le jeu en ligne. Il permettra de désigner 1 gagnant parmi l'ensemble des participants.

### **ARTICLE 4 – LES DOTATIONS**

#### **4.1 ARTICLE 4 – LES JEU PAR INSTANT GAGNANT**

Les dotations sont les suivantes :

- 61 bons d'achat d'une valeur unitaire indicative de 20 € TTC
- 122 bons d'achat d'une valeur unitaire indicative de 10 € TTC
- 122 bons d'achat d'une valeur unitaire indicative de 5 € TTC
- De bons de réduction de 5 € dès 25 € d'achats en illimité

Dates de validité, les bons sont valables immédiatement et ce jusqu'au 31 Octobre 2023.

## **4.2 JEU PAR TIRAGE AU SORT**

Les dotations sont les suivantes :

- 1 séjour au parc Astérix pour 4 personnes d'une valeur unitaire **indicative** de [1000,00 ] € TTC.

## **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

### **5.1 JEU PAR INSTANT GAGNANT**

Les gagnants seront prévenus par mail dès la confirmation du gain et pourront se rendre à l'accueil du magasin pour retirer leur bon d'achat jusqu'au 31 octobre 2023.

### **5.1 JEU PAR TIRAGE AU SORT**

Le gagnant sera prévenu par mail et/ou appel téléphonique à partir du 1er Octobre 2023 par le magasin ayant enregistré la participation correspondante.

Le gain sera remis au gagnant sur RDV

Le nom du gagnant sera également indiqué, à partir du 1er Octobre 2023, affiché à l'accueil de chaque magasin participant pendant une durée de 15 jours.

## **ARTICLE 6 – REMISE DE LA DOTATION**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs noms et ville de résidence pour les besoins de l'affichage du nom des gagnants en magasin sans contrepartie financière autre que le lot gagné.

Le lot sera remis sur présentation d'une pièce d'identité ou de tout autre document officiel (permis de conduire, passeport, titre de séjour...). A défaut, le lot ne pourra être attribué.

Toute différence entre les informations contenues sur la pièce d'identité ou le document officiel présenté lors du retrait du lot et les informations transmises lors de la participation au jeu pourra entraîner le refus de la remise du lot.

Aucun lot ne fera l'objet d'une remise par correspondance ou d'un envoi par les services postaux ou autres.

Chaque Gagnant ne pourra retirer son lot qu'à l'accueil du magasin ayant enregistré la participation correspondante, selon les modalités indiquées, et sans qu'il ne puisse former aucune réclamation quant à la prise en charge de ses éventuels frais de déplacement, chaque participant gardant à sa charge le cas échéant les frais de quelque nature que ce soit exposés par lui pour le retrait de son lot.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de la non attribution d'un lot suite à une erreur ou une omission commise par le joueur sur son bulletin de participation, ni d'une modification des éléments renseignés sur le bulletin entre la date d'inscription au présent Jeu et la date de remise du lot, ni de toute autre raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice.

Tout Gagnant (hors tirage au sort) qui n'aura pas retiré son lot à l'accueil du magasin participant, dans le délai imparti sera considéré comme ayant purement et simplement renoncé à son bon d'achat.

Celui-ci ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement et sera conservé par la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 7 – RECLAMATIONS**

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas d'impossibilité avérée du gagnant de profiter de son lot celui-ci est cessible à une tierce personne dans les mêmes conditions initiales d'acceptation du lot. En tout état de cause, l'utilisation du (des) lot(s) se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, sans contestation possible du gagnant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

## **ARTICLE 8- RESPONSABILITES**

La société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, si le Jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement ou de l'indisponibilité du site internet, de défaillances techniques rendant impossible la poursuite du Jeu

Aussi, il est expressément convenu que la société Organisatrice ne supportera aucune responsabilité à cet égard, notamment en cas d'indisponibilité temporaire, notamment en raison de difficultés de connexion à Internet au moyen desquels les Participants peuvent participer au Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le Gagnant reconnaît expressément.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Si des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu afin de prendre en compte la survenance de cet événement de force majeure, ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

## **ARTICLE 9 - DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect des lois.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice, d'erreurs humaines ou de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du ou des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le (les) prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

## **ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES**

La société MEDIAPOST, SAS au capital social de 23 887 307,73 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 331 648 014, ayant son siège social sis 19 rue de la Villette - 69425 Lyon Cedex 03 collecte, en qualité de sous-traitant, via le formulaire de jeu et pour le compte des magasins Bazarland participants, les informations nécessaires à :

- La prise en compte de la participation des joueurs aux jeux concours (enregistrement des participants, traitement des données personnelles et vérification des conditions de participation).
- La détermination des gagnants

La Société Organisatrice demeure la responsable du traitement.

En cochant les cases opt-in prévues à cet effet, les participants peuvent :

- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité des sociétés de S.P.M INTERNATIONAL
- recevoir par voie électronique les offres des partenaires de S.P.M INTERNATIONAL
- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité correspondant à son profil d'achat.

Lorsque les participants acceptent de recevoir les offres de la Société Organisatrice, ils acceptent que certaines informations personnelles les concernant (notamment civilité, nom, prénom, téléphone, adresse email, carte de fidélité, date de naissance, code postal, préférences] soient utilisées à des fins commerciales.



Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données, ainsi qu'à la Loi Informatique et Libertés, dans sa version modifiée n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, chaque participant au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données.

Ces données sont obligatoires pour pouvoir participer au jeu concours. Elles seront conservées pour une durée de 3 ans.

L'enregistrement des données des participants permet également à la Société Organisatrice de réaliser ou faire réaliser via ses prestataires toute étude de marché ou analyse marketing

En cas de questions, ou pour faire valoir leurs droits, les participants au jeu peuvent contacter le délégué à la protection des données personnelles de la Société Organisatrice par courrier sur papier vierge à l'adresse postale suivante : S.P.M INTERNATIONAL , 1600 route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas

Pour chaque demande auprès du délégué à la protection des données personnelles de la société organisatrice, par courrier électronique ou par courrier papier, le demandeur doit impérativement indiquer ses nom, prénom, e-mail et adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse.

Une réponse leur sera alors adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

La Société Organisatrice a mis en ligne une page dédiée à la protection des données personnelles pouvant être consultée sur le site : <https://www.bazarland.fr/mentions-legales/>

Les participants peuvent également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

## **ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Le règlement complet du Jeu est disponible gratuitement à l'accueil de votre magasin participant ou surinternet via l'URL suivante :  
<http://anniversairebazarland.fr>

## **ARTICLE 12 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Les personnes participant au Jeu n'engagent aucun frais de participation et ne peuvent donc prétendre à aucun remboursement.

## **ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

La Loi applicable du présent règlement est la loi française. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

S.P.M INTERNATIONAL  
1600 route de Nîmes,  
30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas

au plus tard trente (30) jours après la date d'expiration du Jeu, soit le 31 Octobre 2023

